Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212201578-20251217-2025_12_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR

Séance ordinaire du 17 décembre 2025

Date de convocation
11 décembre 2025

Date d'affichage
11 décembre 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 8
Absents : 7
Procurations : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : M. GALGUEN, C. LE MOROUX, M. GUILLEMOT, H. KERSULEC, E. LE BORGNE, A.C ZUURBIER, N. COUTELLER, C. LE BARON,
Absent excusé : B. JAN (pouvoir à C. LE BARON), N. LE CAROFF (pouvoir à M. GUILLEMOT), K. DAUCE (pouvoir à C. LE MOROUX), P. LE DU, I. DI MAGGIO
Absents : G. MONNERIE, M. LE MADEC.
Secrétaire de séance : N. COUTELLER

2025-12-03

Décision modificative n°5 – Budget commune

Afin de procéder au règlement de l'armoire réfrigérée pour la cantine et procéder à des régularisations d'écritures d'ordre, il est proposé au conseil d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement :

- Pour les provisions sur créances douteuses
  - Compte 681 : +437€
  - Compte 60632 : - 437€

Section d'investissement :

- Pour l'achat de l'armoire réfrigérée pour la cantine
  - Compte 2188-14 : +4.147€
  - Compte 231-13 : -4.147€

- Ecritures d'ordre
  - Compte 2131-041 : +1.504€
  - Compte 203-041 : +1.504€
  - Compte 212-041 : +12.204€
  - Compte 203-041 : +12.204€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte les décisions modificatives ci-dessus

Le Maire,
Cédric LE MOROUX

MAIRIE DE LE MOUSTOIR 22740